

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Jean Pierre Monette, pour être tenue à l'hôtel de ville, le 20^e jour du mois de mai 2016, à 14 h, où il sera pris en considération les sujets suivants:

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2016

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 20 mai 2016
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation
4. Demande d'autorisation pour le 181 chemin des Fondateurs, sur le lot 5070571, pour autoriser le changement de couleur du bâtiment principal, de couleur gris caban (gris médium), alors que le recouvrement existant est de couleur bleu foncé
5. Demande d'autorisation pour le 100 chemin des Fondateurs, sur le lot 5071643 pour autoriser l'aménagement d'une terrasse en façade du bâtiment. Le revêtement extérieur sera peint en gris afin d'uniformiser la façade du bâtiment. Un toit en fibre de verre de couleur fumée sera ajouté au-dessus de la terrasse. De plus, une scène amovible sera construite sur le côté droit dudit bâtiment
6. Dossier monsieur André Asselin
7. Expulsion permanente de monsieur Gaétan Beauchamp des assemblées du Conseil.
8. Levée de la séance

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : Les conseillères mesdames Suzanne Beaudin, Hélène Cummings et Ève Darmana, les conseillers messieurs Marc Perras et Jacques Bissonnette formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Est absent au cours de la présente séance, monsieur le conseiller Samuel Simoneau.

(1.)
2016.05.107

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2016

Le quorum étant constaté, il est 14 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire du 20 mai 2016 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2016.05.108 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2016.05.109 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal (L.R.Q.C.C-27.1).

ADOPTÉE

(4.)
2016.05.110 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE 181 CHEMIN DES FONDATEURS, SUR LE LOT 5070571, POUR AUTORISER LE CHANGEMENT DE COULEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL, DE COULEUR GRIS CABAN (GRIS MÉDIUM), ALORS QUE LE RECOUVREMENT EXISTANT EST DE COULEUR BLEU FONCÉ

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation positive pour ladite rénovation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser pour le 181 chemin des Fondateurs sur le lot 5 070571, pour le changement de couleur du bâtiment principal, de couleur gris Caban (gris médium), alors que le recouvrement existant est de couleur bleu foncé.

ADOPTÉE

(5.)
2016.05.111 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE 100 CHEMIN DES FONDATEURS, SUR LE LOT 5071643 POUR AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE EN FAÇADE DU BÂTIMENT. LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SERA PEINT EN GRIS AFIN D'UNIFORMISER LA FAÇADE DU BÂTIMENT. UN TOIT EN FIBRE DE VERRE DE COULEUR FUMÉE SERA AJOUTÉ AU-DESSUS DE LA TERRASSE. DE PLUS, UNE SCÈNE AMOVIBLE SERA CONSTRUITE SUR LE CÔTÉ DROIT DUDIT BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation positive pour ladite rénovation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser pour le 100 chemin des Fondateurs sur le lot 5071643, pour l'aménagement d'une terrasse en façade du bâtiment. Le revêtement extérieur sera peint en gris afin d'uniformiser la façade du bâtiment. Un toit en fibre de verre de couleur fumée sera ajouté au-dessus de la terrasse. De plus, une scène amovible sera construite sur le côté droit dudit bâtiment.

ADOPTÉE

(6.) **DOSSIER MONSIEUR ANDRÉ ASSELIN**

(7.)
2016.05.112 EXPULSION PERMANENTE DE MONSIEUR GAÉTAN BEAUCHAMP DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la mise en demeure transmise à monsieur Gaétan Beauchamp en date du 11 décembre 2013 le priant de s'abstenir de tenir tout propos impoli ou offensant à l'égard d'un quelconque membre du conseil et de respecter les règles de courtoisie, de civilité et de politesse au cours des séances du conseil;

CONSIDÉRANT que ladite mise en demeure avisait monsieur Gaétan Beauchamp des sanctions auxquelles il s'exposait advenant tout écart de conduite à savoir, notamment, son expulsion des séances du conseil;

CONSIDÉRANT la déclaration de culpabilité prononcée en date du 3 février 2016 dans les constats d'infraction portant les numéros URB34021 et URB34022 reprochant à monsieur Gaétan Beauchamp d'avoir respectivement entravé le bon déroulement de la séance du conseil tenue en date du 3 août 2015 et refusé d'obéir à une ordonnance du président d'assemblée à cette même séance;

CONSIDÉRANT la déclaration de culpabilité prononcée en date du 11 mai 2016 dans les constats d'infraction portant les numéros URB34047 et URB34048-1 reprochant à monsieur Gaétan Beauchamp d'avoir respectivement entravé le bon déroulement de la séance du conseil tenue en date du 1^{er} février 2016 et refusé d'obéir à une ordonnance du président d'assemblée à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que monsieur Gaétan Beauchamp soit expulsé de façon permanente des assemblées du conseil municipal de La Minerve.

ADOPTÉE

(8.)
2016.05.113 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance soit levée à 14 h 40.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire